

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89

333	3333	333	3	3
333	3333	333	3	3
333	3333	333	3	3
333	3333	333	3	3
333	3333	333	3	3

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 32
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 1

L'an deux mille quatorze et le 10 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 4 décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTÉLAN.

Etais absente excusée ayant donné procuration : MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à M.JEAN-MARIE VITRAC).

Etais absent excusé :

M. JOËL FEUILLERAT a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/168

Objet : Modification de la Commission Municipale Transport et Déplacement

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Municipale Transport et Déplacement a été mise en place suivant la délibération 2014/082 du 28 mai 2014.

Par courrier, en date du 30 octobre 2014, Monsieur André PAULHIAC, élu sur la liste « Génération L'Union », a fait part de sa démission du Conseil Municipal et donc de sa fonction de membre de la Commission Municipale Transport et Déplacement.

Sur proposition de Monsieur Gilles HOURQUET, Monsieur Le Maire propose sa candidature pour remplacer Monsieur André PAULHIAC au sein de la même commission.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 1 abstention, d'adopter la candidature de Monsieur GILLES HOURQUET au sein de la Commission Municipale Transport et Déplacement.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 12 DÉC. 2014
- Affiché le 12 DÉC. 2014



Le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Joan-Marie VITRAC